

2ème appel Micro-projets du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

Objectifs

Les micro-projets offrent une opportunité, notamment aux partenaires de plus petite taille, ou à des opérateurs moins expérimentés avec les financements européens, de participer à la coopération transfrontalière.

Les micro-projets doivent générer un impact transfrontalier et des retombées transfrontalières pour le territoire de coopération et/ou sa population.

Cette zone transfrontalière comprend les territoires suivants :

En France : les Départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne.

En Wallonie : les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg.

En Flandre : les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale (uniquement les arrondissements de Gand et d'Audenarde).

Vous trouverez ci-dessous les thématiques possibles pour les micro-projets :

Thématique 1 : Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée

Thématique 2 : Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique

Thématique 3 : Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable résiliente face au changement climatique

Thématique 4 : Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire

Conditions d'éligibilité

Une des particularités des programmes transfrontaliers réside dans le fait que tous les projets sont obligatoirement portés par un partenariat transfrontalier, c'est-à-dire au moins un opérateur de chaque côté de la frontière (ou exceptionnellement par une structure déjà transfrontalière par ses statuts). Un micro-projet pourra

donc être franco-wallon, franco-flamand ou tripartite mais pas wallon-flamand.

Budget

Le budget maximum par micro-projet est de 50.000 euros, tous opérateurs confondus. Le financement est assuré à 100% par le programme, via le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Baillleur de fonds

- **FEDER**

Critères de sélection

Une fois déclaré recevable, le micro-projet est évalué sur base des sept critères suivants :

- contribution du projet aux objectifs fixés par l'appel à micro-projets (critère d'exclusion) et à la liste des activités reprises à la rubrique 1.2.1. "Les thématiques retenues" ;
 - plus-value transfrontalière démontrée (critère d'exclusion) ;
- mise en œuvre transfrontalière démontrée et pertinence du partenariat (critère d'exclusion) ;
 - pertinence des activités de communication proposées ;
 - adéquation entre budget/activités/résultats ;
- pertinence des livrables présentés. Ceux-ci sont de nature à démontrer, sans équivoque et pour chacun des modules/activités, la bonne exécution de ceux-ci ;
 - la qualité de la traduction (lisibilité et compréhension) en français et en néerlandais.

Soumission : 19 mars 2025

Durée : Max. 18 mois

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**

Centre de Recherche Agréé **Entreprise**

**Haute
Ecole**

Mots-clés

Europe **Interreg** **Projet européen**

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)